



Sections de la DREIF

Paris, le 3 décembre 2009

à

Monsieur le Préfet,
Directeur régional de l'Équipement d'Ile-de-France

Monsieur le Préfet,

Vous nous avez informés par téléphone du dispositif prévu pour le renforcement de la campagne de vaccination contre la grippe A. Cette information était importante et urgente car de nouvelles perturbations commençaient à apparaître dans les services suite à l'établissement, hier, d'une première liste de 25 noms.

Vous indiquez que 40 personnes de la DREIF (auxquelles s'ajouteront une trentaine d'agents provenant du SNS, de la DRIRE et de la DIREN) devront être trouvées pour assurer les tâches administratives dans le centre de vaccination de Dupleix, qui sera géré par un cadre de la DREIF. Pour assurer la continuité de fonctionnement, quatre autres cadres devraient être prochainement désignés.

Les agents de catégorie B et C seront appelés à travailler de 8h à 22h en trois équipes (8h-13h ; 12h30-17h30 et 17h-22h). Selon vos estimations, chaque agent pourrait être effectivement mobilisé un jour sur 5 dans un dispositif fonctionnant 7 jours sur 7.

Vous précisez que les heures travaillées en dehors des horaires de bureau pourraient bénéficier d'une rémunération (décidée au niveau du ministère ou, à défaut, par vous même au niveau régional). Nous jugerons de cette proposition au vu du montant qui sera fixé et, notamment, pour le travail accompli le week-end qui comporte une très forte contrainte et doit faire l'objet d'un taux spécifique.

Nous souhaitons que soit clarifiées les modalités de mobilisation des agents. En particulier, l'usage d'une réquisition serait inadmissible si elle n'était pas réglementairement fondée.

Comme nous vous l'avons dit, le « tirage au sort » effectué hier pour établir la première liste a entraîné des contestations bien compréhensibles et fait naître de nouvelles craintes parmi les agents dont certains n'ont toujours pas été informés qu'ils figuraient sur cette liste. De plus, cette méthode ne tient pas compte des disponibilités des agents dans la période des congés, ni de la situation sociale ou médicale des intéressés.

.../...

Vous nous avez indiqué qu'une cellule serait mise en place auprès du secrétaire général, chargée de rechercher des volontaires pour éviter des désignations arbitraires et que la première liste pourrait être revue après examen par cette cellule de la situation des agents y figurant.

Ce dispositif pourrait éviter d'accroître inutilement les difficultés imposées à des agents de la DREIF. Pour nous, il est indispensable qu'une note explicative soit adressée à l'ensemble des agents, avec toutes les informations pratiques, y compris les conditions de rémunération.

Nous avons pris bonne note d'une prochaine réunion avec les organisations syndicales de la DREIF, où nous espérons avoir des réponses aux questions posées.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour les sections
CGT et FSU de la DREIL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hervé Vullion', written in a cursive style.

Hervé Vullion